



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## délocalisations

Question écrite n° 45004

### Texte de la question

M. Francis Hillmeyer expose à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes que le phénomène économique et social des délocalisations d'entreprises n'est pas limité à notre pays, mais il touche tous les pays de l'ancienne Europe des Quinze, en particulier l'Allemagne, mais aussi l'Italie et le Benelux, et lui demande si une parade aux délocalisations ou au chantage aux délocalisations, qu'exercent actuellement des entreprises importantes ou moyennes, ne doit pas être rapidement initiée et mise en place par l'Union européenne, sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, qui restent les plus importants contributeurs aux finances de l'Union.

### Texte de la réponse

Un problème spécifique nous est posé aujourd'hui avec les délocalisations d'entreprises au sein de l'Union européenne. C'est un enjeu économique et social très important auquel le Gouvernement apporte et continuera d'apporter les réponses qui s'imposent, tant au niveau national, avec une meilleure anticipation et un meilleur accompagnement des restructurations économiques, qu'au niveau européen, en faisant progresser le débat à 25 sur cette question. Nous devons en effet veiller au niveau européen au respect des conditions de la concurrence, notamment fiscale, et de mise en oeuvre de la politique de solidarité entre États et régions de l'Union. Le Gouvernement privilégie ainsi au niveau européen les approches suivantes : la convergence de la fiscalité des entreprises : elle passe pour nous par l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et, si possible, des taux minimums. Le débat est engagé à Bruxelles, nous mettons tout en oeuvre pour qu'il puisse aboutir ; le renforcement de la vigilance exercée par les institutions européennes sur la capacité des États membres à financer la part nationale qui leur revient dans le cadre de la mise en oeuvre des aides européennes ; la mise en place au niveau européen d'une politique industrielle, qui doit permettre d'anticiper les mutations sectorielles et de développer nos points forts ; le développement de l'attractivité et de la compétitivité de l'Union européenne dans son ensemble, face notamment à l'émergence de nouveaux concurrents en Asie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45004

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2004, page 5910

**Réponse publiée le :** 16 novembre 2004, page 8988